

AVIS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC

Disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des informations d'entretien et de réparation

Veillez noter que, bien que Princecraft® s'engage à respecter les modalités de ses garanties limitées applicables, Princecraft® ne garantit pas, au sens de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur du Québec, la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation ou des informations relatives à l'entretien et à la réparation pour tout produit fabriqué, importé, distribué, annoncé, offert en vente ou vendu par nous, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de concessionnaires autorisés, de distributeurs ou de tout autre canal.

NOTICE TO QUÉBEC CONSUMERS

Availability of Replacement Parts, Repair Services, and Maintenance and Repair Information

Please note that while Princecraft® is committed to honoring the terms of its applicable limited warranties, Princecraft® does not guarantee, within the meaning of section 39 of the Québec Consumer Protection Act, the availability of replacement parts, repair services, or maintenance and repair information for any products manufactured, imported, distributed, advertised, offered for sale, or sold by us, whether directly or through authorized dealers, distributors, or any other channel.